



MOT DE LA MAIRESSE

L'automne est arrivé doucement, sans crier gare. Déjà, on a l'impression que les journées sont moins longues, même si le soleil de fin de journée rend la ville encore plus belle, sorte de prélude aux changements de couleurs saisonniers qui viendront très bientôt transformer nos arbres et nos parcs en œuvres d'art multicolores.

La planification des activités d'automne prend, cette année, une couleur différente. Les récents écueils sur notre route nous démontrent que rien n'est joué et qu'aucune région n'est à l'abri. En cette période si particulière, nous devons nous ressaisir et redoubler d'efforts. Plus que jamais, il faut rester solidaires et prendre tous les moyens possibles pour se protéger et protéger nos proches.

Le voyage n'est pas terminé, mais nous connaissons tous la destination. Il faut ramer tous ensemble dans le même sens pour atteindre le port de la réussite collective. Même si ce n'est pas toujours facile de vivre avec de nouvelles contraintes, nous savons qu'elles sont nécessaires. Ensemble, conservons les bonnes habitudes prises dans les derniers mois. Ce n'est surtout pas le temps de lâcher !

Je vous remercie par ailleurs d'avoir entendu le cri du cœur des commerçants d'ici. En modifiant certaines de vos habitudes pour contrer les effets pervers de la pandémie actuelle, vous permettez à toute la collectivité de garder la tête haute.

Je regarde en avant avec énormément d'espoir grâce à vous.



Sylvie Vignet



UN RÈGLEMENT QUI A DU CHIEN !

Pour assurer la santé et le bien-être de nos fidèles compagnons, mais aussi pour favoriser le bon voisinage, de nouvelles règles sont en vigueur.

SUITE EN PAGES 2 ET 3



Sécurité routière
**PLEINS FEUX SUR
LES PASSAGES
POUR PIÉTONS**
PAGE 5



Quartier
Saint-François
**ON VEUT
VOTRE AVIS**
PAGE 5



Gaz à effet de serre
**PLANIFIER POUR
MIEUX RÉDUIRE**
PAGE 6

UN RÈGLEMENT QUI A DU CHIEN !

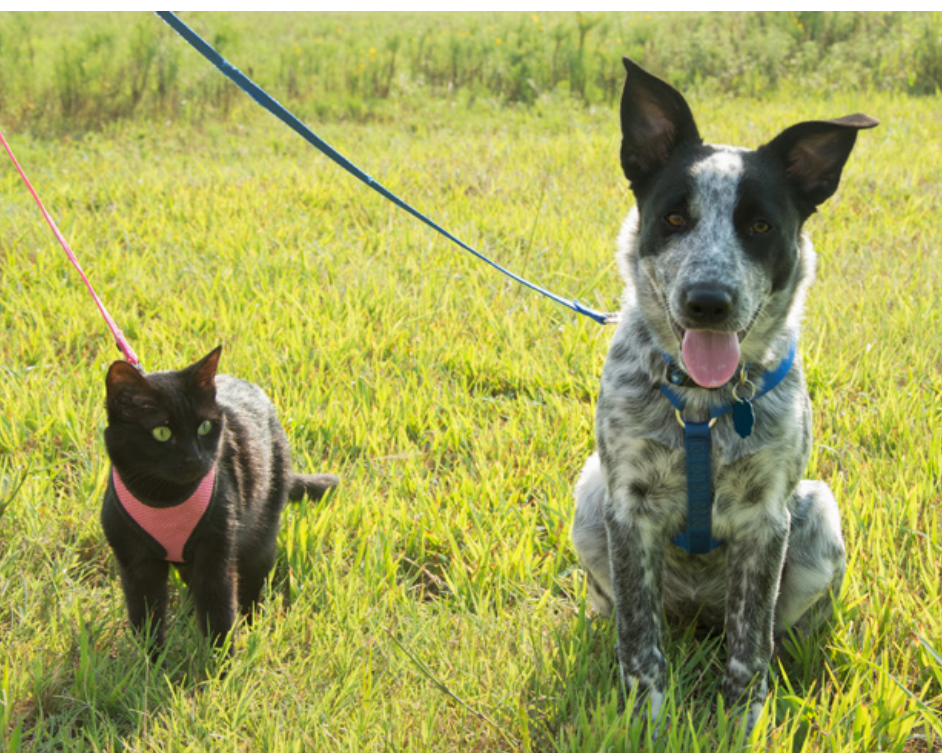
Depuis le 26 août, la possession d'animaux de compagnie est encadrée par une toute nouvelle réglementation. En effet, le *Règlement relatif aux animaux* vient s'arrimer aux plus récents changements législatifs du gouvernement du Québec.

Pourquoi ce changement? Avant tout pour préserver la santé et le bien-être de nos compagnons à quatre pattes, mais aussi pour assurer l'harmonie entre les propriétaires d'animaux et les citoyens qui n'en ont pas. Étant tenue de mettre à jour sa réglementation, la Ville en a profité pour se pencher sur la problématique du vagabondage des chats, une situation qui perdure et qui génère de nombreuses plaintes, année après année.

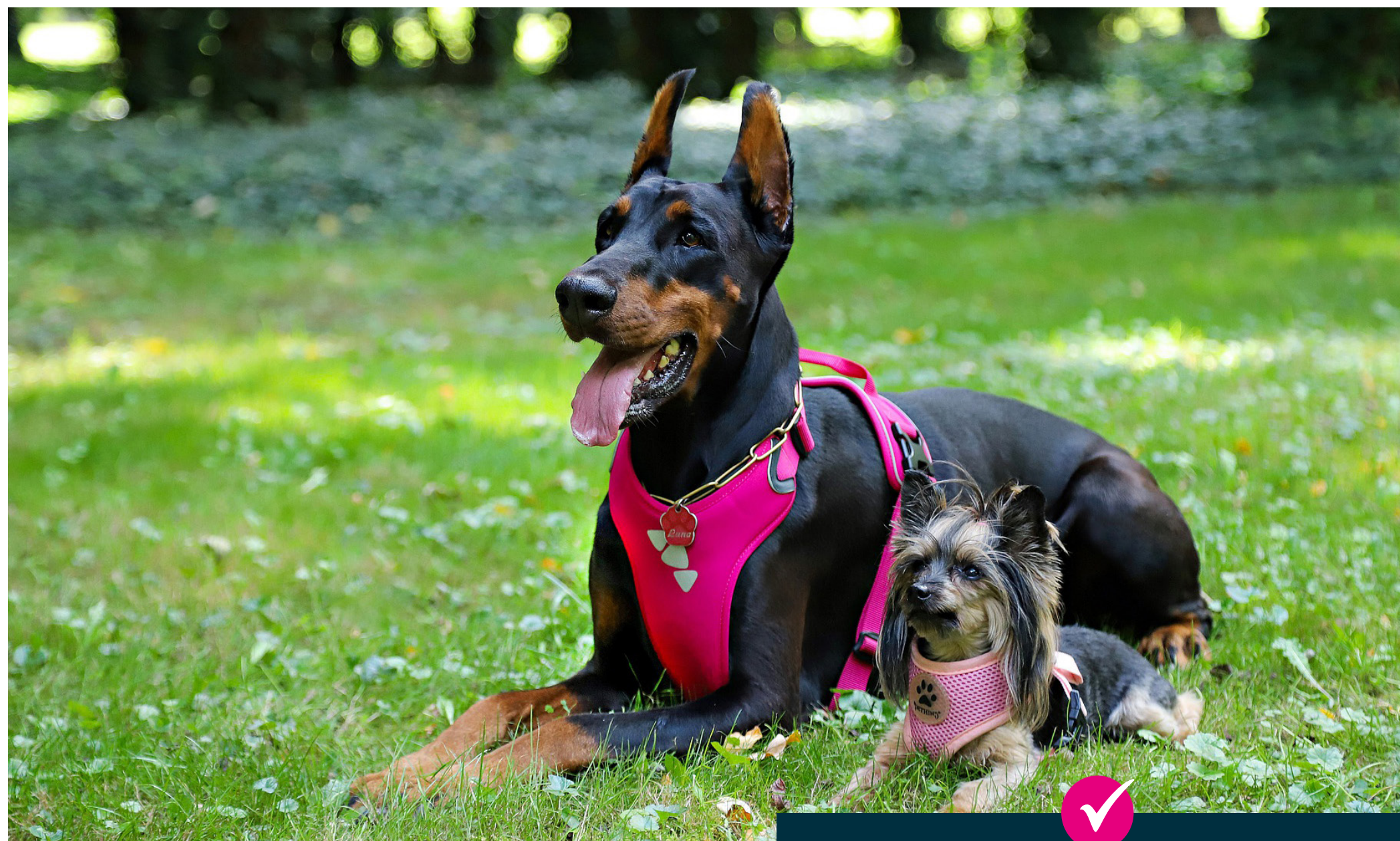


Faits saillants

- Enregistrement obligatoire des chiens et des chats au plus tard le 31 mars 2021
- Port d'une médaille en tout temps, tant pour les chiens que les chats
- Possession maximale de 2 chiens ou 3 chats par unité d'habitation, ou encore de 4 animaux au total
- Port obligatoire d'un harnais ou d'un licou dans les lieux publics pour les chiens de plus de 20 kg (44 lb)
- Port d'une muselière et d'une laisse d'au plus 1,25 m pour tout chien jugé potentiellement dangereux
- Interdiction du vagabondage, incluant les chats



La grande nouveauté de ce règlement est sans contredit l'obligation, pour tous les chiens et les chats de compagnie présents sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup, d'être enregistrés et de porter une médaille d'identification. Cette médaille, qui constitue la meilleure façon de retrouver un maître en cas de fugue ou de disparition, doit d'ailleurs être portée en tout temps afin qu'elle conserve toute son utilité.



Pour enregistrer votre animal, visitez notre site web à VilleRDL.ca et cliquez sur le lien en page d'accueil.

En réponse aux exigences gouvernementales, le directeur du Service de sécurité incendie, Éric Bérubé, s'est vu octroyer des responsabilités supplémentaires liées à la gestion animalière. « Peu de gens le savent, mais la Ville demandait déjà l'enregistrement des animaux, explique-t-il. Nous avons cependant voulu innover et proposer une solution facile d'utilisation pour les propriétaires d'animaux afin qu'ils puissent procéder eux-mêmes à l'enregistrement en ligne de leurs compagnons. Nous avons saisi l'occasion offerte par le changement législatif pour bonifier notre propre règlement sur les animaux. Nous devons toutefois être plus rigoureux dans son application. »

Par ailleurs, les propriétaires d'animaux devront exercer un certain contrôle sur le maintien à domicile de leurs bêtes. En effet, la notion de « chat d'extérieur », en opposition à celle de chat domestique – ou d'intérieur – disparaîtra : ils devront tous être maintenus à l'intérieur d'une résidence, dans un enclos extérieur entièrement fermé ou sur un terrain clôturé de tous ses côtés, ou encore retenus à un objet fixe, par exemple au moyen d'une chaîne ou d'une corde de fibre métallique ou synthétique.

Enfin, de nouvelles exigences sont incluses dans le nouveau règlement quant à la gestion des chiens de grande taille et ceux jugés dangereux. Le harnais deviendra un accessoire mode très tendance pour tous les gros toutous de plus de 20 kilogrammes lors des sorties publiques. Le licou constitue également une option valide. Quant aux chiens qui seraient identifiés comme étant dangereux à la suite d'une expertise professionnelle, la muselière sera un incontournable pour les sorties, ainsi qu'une laisse ne dépassant pas 1,25 mètre.



ANIMAL, JE T'AI CHOISI...

Adopter un animal de compagnie constitue un libre choix. Il s'agit toutefois d'une décision à ne pas prendre à la légère. Il faut être prêt à assumer d'importantes responsabilités, à débours des sommes supplémentaires pour sa nourriture et son entretien et à suivre différentes règles pour garantir son bien-être et celui des personnes qui vont le côtoyer.

En tête de liste des pratiques déconseillées? L'achat d'un animal en cadeau surprise pour une autre personne! L'heureuse élue pourrait se sentir obligée d'accepter le présent sans nécessairement vouloir s'en occuper à long terme, et c'est souvent le début d'un processus d'abandon progressif, qui culmine parfois au moment de déménager.

Choisir un animal, c'est choisir en toute connaissance de cause, en accord avec les personnes concernées. Si on dit qu'il faut entretenir ses amitiés, vos animaux méritent le même sort en retour de tout l'amour et l'affection qu'ils vous portent. Alors, qu'il ait les yeux métalliques ou la peau sauvage, comme le chantait France D'Amour, rappelez-vous que si vous devez vous départir de votre animal, vous pouvez vous tourner vers votre entourage ou vers des ressources externes qui peuvent vous aider à lui trouver un nouveau foyer.

CE QUI EST BON POUR PITOU EST BON POUR MINOU

Bien qu'aux yeux de leurs propriétaires ils soient les plus beaux et les plus gentils, ce n'est pas pour cette raison que les animaux de compagnie se verront attribuer une médaille... C'est plutôt pour retrouver plus rapidement leur propriétaire s'ils s'enfuient ou se perdent!

D'ici le 31 mars prochain, tous les chiens et les chats devront arborer fièrement une médaille qui contiendra les informations suivantes :

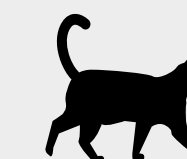
- Rivière-du-Loup
- Numéro de dossier de l'animal
- Numéro de téléphone de la fourrière

Ces informations sont importantes. Elles permettront à quiconque retrouverait votre animal de communiquer avec la fourrière municipale, laquelle pourra rapidement vous retracer et vous informer que votre animal a été retrouvé et qu'il est en sécurité.



CHIEN

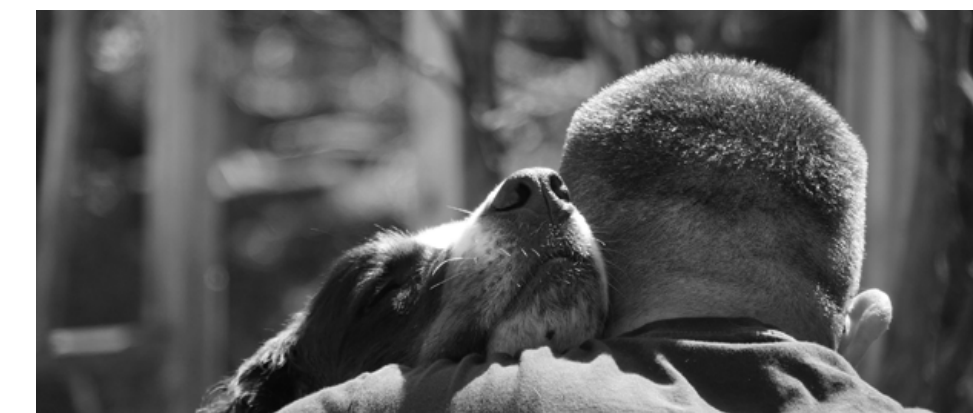
Enregistrement : 30 \$
Renouvellement annuel : 25 \$



CHAT

Enregistrement : 15 \$
Renouvellement annuel : 10 \$

En cas de perte ou de bris d'une médaille, des frais de 5 \$ seront exigibles pour le remplacement.



LA SOCIÉTÉ VIA : AU CŒUR DE NOS VIES DEPUIS PLUS DE 20 ANS!



Vous êtes-vous déjà demandé qui s'occupait de recevoir le contenu de vos bacs bleus et comment il est possible de trier tout ce qu'on y met, semaine après semaine? À l'aube de la construction de leur tout nouveau centre de tri dans le parc industriel, la Société VIA nous rappelle que la clé du succès d'une entreprise réside dans les êtres humains qui y travaillent. Portrait d'un organisme à but non lucratif qui opère cinq usines, dont celles de Québec et de Lévis.

Dès ses débuts, la Société VIA aspirait à devenir un expert dans le tri des matières résiduelles provenant de la collecte sélective. Inspirée par sa mission d'entreprise, la Ville de Rivière-du-Loup a conclu, il y a vingt ans, un partenariat avec l'organisme pour la gestion de son centre de tri. Depuis, la Société VIA offre des produits de très bonne qualité aux usines de transformation qui lui achètent les matières recyclables afin de leur donner une seconde vie.

LES EMPLOYÉS : INGRÉDIENT CLÉ DE LA RÉUSSITE!

En plus d'exceller dans sa mission, la Société VIA constitue un employeur de choix pour les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle. Elle offre un cadre de travail adapté et sécuritaire à ses employés. Au centre de tri de Rivière-du-Loup, une éducatrice spécialisée procède à l'embauche et à la formation, en plus de superviser l'intégration du personnel. Cette professionnelle, de concert avec l'équipe de direction, voit à ce que les horaires et les postes de travail soient adaptés aux limitations fonctionnelles mais, surtout, aux capacités et aux aptitudes de chacun.

Mention d'honneur

La Société VIA compte une cinquantaine d'employés à son installation de Rivière-du-Loup, dont la plupart vivent avec une limitation fonctionnelle.

«Ce qui distingue Rivière-du-Loup des autres centres de tri, c'est que les gestionnaires ici sont très impliqués dans le quotidien des employés, ce qui favorise le mieux-être de chacun. Il faut savoir que la majorité du tri se fait manuellement alors qu'ailleurs, il y a davantage de procédés mécaniques. Les trieurs sont fiers de prendre part à la cause environnementale du recyclage par leur tri de qualité», explique Emmanuelle Tremblay, porte-parole de l'entreprise.



À la Société VIA, il n'y a donc pas que la matière qui est valorisée, il y a aussi le personnel. L'entreprise a su intégrer à ses activités des personnes pour qui la quête d'un emploi stable était difficile dans certains cas. En contribuant à augmenter leur qualité de vie et en leur permettant de cheminer dans la société d'aujourd'hui, la Société VIA donne un sens réel aux trois lettres qui composent son nom : Vie, Intégration et Apprentissage.

Saviez-vous que...

Chaque matière récupérée dans un bac bleu est jusqu'à 18 fois plus économique que lorsqu'elle est jetée à la poubelle.

PERFORMER POUR MIEUX AVANCER

Depuis 1999, ce sont plus de 140 000 tonnes de matières recyclables qui ont été recueillies et triées au centre de tri de Rivière-du-Loup, des matériaux réutilisables qui, autrement, auraient été bêtement enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET). De plus, quand on pense aux dizaines de milliers de tonnes de gaz à effet de serre qui ont, par le fait même, été évitées, on se rend compte de toute l'importance d'un tel service pour la collectivité loupériquoise, en dépit des soubresauts des marchés.

«Alors que le contexte économique mondial a entraîné, ces dernières années, certaines difficultés à l'échelle nationale pour plusieurs centres de tri, notamment dans la gestion du verre, du papier journal et de plusieurs types de plastique, Rivière-du-Loup se positionnait comme leader en maintenant d'excellentes pratiques, en offrant des produits de qualité et en se distinguant positivement dans les statistiques de tri», précise Jean-Bernard Ouellet, gestionnaire en environnement au Service technique et de l'environnement à la Ville de Rivière-du-Loup.

TRIEZ, RINCEZ, DÉPOSEZ

Le bac bleu est bien implanté dans notre quotidien, mais êtes-vous certain de toujours n'y placer que des matières recyclables? Il s'agit de l'étape la plus importante, incluant celle du rinçage, puisque derrière la ligne de tri, ce sont des humains qui manipulent vos rebuts pour les valoriser. Ce geste facile, rapide et respectueux, accroît l'efficacité du travail réalisé au centre ainsi que la quantité de matière acheminée aux usines de transformations. De plus, on diminue la contamination croisée des matières sur la chaîne de tri, on évite d'encombrer le LET et, surtout, on fait diminuer le coût de la facture municipale. En prime, on exerce un impact positif sur l'environnement et sur l'ensemble de la société.



PLEINS FEUX SUR LES PASSAGES POUR PIÉTONS

Au Québec, l'utilisation des voies de circulation est encadrée par le Code de la sécurité routière. Celui-ci s'applique autant aux piétons et leur donne notamment priorité de passage aux intersections et aux passages clairement identifiés. Si tous les usagers de la route ne connaissent pas cette règle, plusieurs piétons l'ont apprise par cœur. Mais ces derniers indiquent-ils toujours leur intention de traverser, de façon à bien se faire voir des automobilistes?

Puisque la prévention des risques est au cœur de toutes les décisions, des systèmes de feux à pulsation rapide ont été installés à des endroits névralgiques. Les passages pour piétons du boulevard de l'Hôtel-de-Ville, près du parc du Campus-et-de-la-Cité, et de la rue Frontenac, à la hauteur des terrains de tennis, sont tous deux munis de feux lumineux qui indiquent clairement aux automobilistes la présence d'une personne qui désire traverser la voie publique. Ils sont conçus pour protéger l'ensemble des usagers du réseau routier tout en minimisant les impacts sur la fluidité de la circulation.



Le taux d'efficacité des feux lumineux à pulsation rapide est de 88 % supérieur à d'autres types de signalisation.

RIEN QU'À VOIR, ON VOIT BIEN!

Il se peut que vous ne l'avez pas encore remarqué, mais un bouton d'appel se trouve sur les poteaux de ces deux nouvelles installations. **Avant de traverser, il est nécessaire d'appuyer sur le bouton pour activer les voyants lumineux.** La pulsation rapide des feux captera l'attention des usagers de la route, leur indiquant qu'une personne a l'intention de traverser à cet endroit.



Sur la route, en amont de ces feux, des panneaux informent les automobilistes, cyclistes et camionneurs de la présence de ces passages. D'ailleurs, par mesure préventive, la vitesse devrait être abaissée à leur approche car le système peut s'activer à tout moment, forçant les véhicules à s'immobiliser rapidement.

On l'oublie souvent, mais le piéton et l'automobiliste sont souvent la même personne : rares sont ceux qui ne se déplacent qu'à pied. De même, les utilisateurs d'un véhicule automobile vont tôt ou tard devoir traverser une rue, marcher dans un stationnement ou enfourcher leur vélo.

ET C'EST PAS FINI, C'EST RIEN QU'UN DÉBUT

Prochainement, trois autres passages pour piétons dotés de ce système verront le jour : sur la rue Saint-Henri, à la hauteur de la rue Albert; à l'intersection des rues Témiscouata et Soucy; sur la rue Saint-Pierre, au coin de la rue Saint-Paul.

«En mettant en place ces passages sécuritaires, qui sont de plus en plus prisés au Québec, nous souhaitons que les piétons signalent davantage leur intention de traverser une voie publique. D'autre part, il est important que les automobilistes et les cyclistes portent une attention particulière à leur environnement, c'est pourquoi on a opté pour une signalisation claire, comprenant du marquage au sol», explique Marc-Antoine Faucher, chef de la division des travaux publics au Service technique et de l'environnement.

En partageant la route et en conciliant les différents modes de déplacement, nous pouvons tous faire la différence en matière de sécurité routière.



RÉINVENTER SAINT-FRANÇOIS... POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS SÉCURITAIRES

Tel qu'annoncé au moment de réaliser les travaux de la côte Saint-Pierre, les infrastructures souterraines sont vieillissantes dans plusieurs rues du quartier Saint-François et devront être changées au cours des prochaines années. La Ville entend donc profiter de travaux à exécuter sur les conduites enfouies pour repenser également la circulation automobile et piétonnière dans le quartier.

Le réaménagement envisagé entend mieux protéger les écoliers, favoriser le transport actif vers l'école, sécuriser l'intersection Fraserville/Pouliot et le secteur résidentiel; des objectifs correspondant aux préoccupations transmises à maintes reprises à la Ville par des citoyens et parents du quartier. Le projet tient également compte d'importants défis à surmonter dans le secteur, dont l'étroitesse des rues et la proximité des bâtiments.

Avant de réaliser définitivement les aménagements envisagés, ceux-ci sont actuellement mis à l'épreuve par des installations temporaires – bollards, marquage au sol et bacs à fleurs imitant les modifications envisagées – permettant de les tester sur une année entière et apporter des modifications au besoin.



Les citoyens du secteur sont maintenant invités à s'approprier l'espace, à utiliser la piste cyclable et la voie piétonnière, à circuler dans le quartier pour s'imprégner des changements et les évaluer.

Donnez votre avis!

Une consultation publique aura cours tout au long du projet pilote. Il est donc possible de transmettre vos commentaires ou suggestions dès maintenant, attendre après quelques mois d'observation ou même, de le faire à plus d'une reprise si vous avez de nouveaux éléments à nous transmettre.

La présentation publique, les documents explicatifs et surtout, la modélisation 3D des aménagements finaux envisagés sont disponibles en ligne au : VilleRDL.ca, en cliquant sur le lien en page d'accueil. C'est aussi là que se trouve le lien pour prendre part à la consultation publique.

RÉDUCTION DES GES

UN PLAN DE MATCH QUI DONNE DES RÉSULTATS!



Rivière-du-Loup vient tout juste de recevoir une distinction à l'échelle nationale pour la gestion de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle est la quatrième ville québécoise à atteindre l'ultime étape du programme *Partenaires dans la Protection du climat (PPC)* visant à lutter contre les changements climatiques.

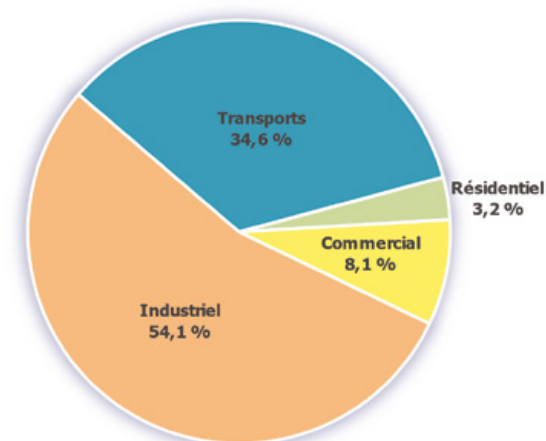
Le travail accompli ne s'est pas fait du jour au lendemain. Depuis plusieurs années, la Ville a initié différents projets et posé plusieurs actions qui lui ont permis d'abaisser ses émissions de GES. Mais pour déterminer concrètement si ces mesures avaient atteint leur objectif initial, un inventaire a été réalisé sur la période de référence 2008 à 2018 avec l'aide d'une firme spécialisée. Ainsi, il a été établi que la Ville a réussi à abaisser ses émissions de gaz à effet de serre de façon soutenue depuis 2008, c'est-à-dire de 82,4 % pour ses propres activités (volet corporatif) et de 9,6 % pour l'ensemble de la collectivité.

Rivière-du-Loup fait également partie des 25 municipalités canadiennes sélectionnées pour faire partie de la première cohorte du projet *Villes-vitrines*, une initiative de la *Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (CMMC)* au Canada. La Ville bénéficie ainsi d'un accompagnement intensif pour l'aider à réduire ses GES et à s'adapter aux changements climatiques.

Les émissions totales de la collectivité loupéroise (résidentiel, commercial, industries et transports) sont estimées à 194 823 tonnes d'équivalent CO₂. Quant au volet corporatif, il comprend cinq secteurs d'activité propres à l'administration municipale, c'est-à-dire les émissions produites par :

- les déchets générés dans les édifices municipaux;
- les véhicules et les bâtiments appartenant à la Ville;
- la consommation d'eau dans les installations municipales;
- le traitement des eaux usées générées par ses activités;
- l'éclairage du réseau routier loupérois.

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ PAR SECTEUR (t.éq. CO₂)



En 2018, 5 120 tonnes d'équivalent CO₂ ont été générées par les activités courantes de l'administration municipale, comparativement à plus de 29 000 tonnes en 2008. Un bon de géant, explicable par plusieurs actions concrètes, dont la conversion du système de chauffage de l'édifice Rosaire-Gendron vers l'électricité, en 2011. Cependant, beaucoup de travail reste à faire pour arriver à la carboneutralité, c'est-à-dire le chiffre zéro. D'où l'importance de bien planifier et de se fixer des objectifs réalistes.

ET APRÈS, ON FAIT QUOI?

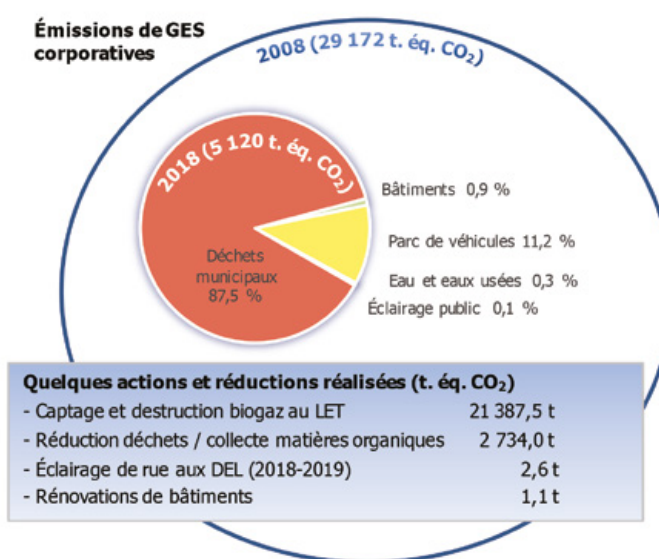
Dans le contexte actuel, notre capacité collective d'adaptation aux changements climatiques dépend aussi de notre habileté à repérer les secteurs d'activités où les émissions sont les plus hautes afin de concentrer nos efforts aux bons endroits. Il n'y a pas de petit geste : chacun peut agir à son échelle. C'est le cumul de tous ces efforts dans notre collectivité qui nous permettra d'améliorer notre qualité de vie et d'offrir à nos enfants et nos successeurs un milieu de vie sain et sécuritaire.

« Nous sommes en pleine transition vers une société écoresponsable, explique Marianne Gagnon, conseillère en développement durable. Les résultats démontrent que nos actions sont fructueuses pour diminuer l'empreinte carbone de notre communauté et il faut persévérer en ce sens. »

La lutte contre les GES se poursuit et tous les moyens pertinents sont envisagés. À titre d'exemple, la Ville a récemment acheté une nouvelle voiture électrique pour les déplacements de ses employés, ainsi qu'une surfaceuse à glace électrique de marque Zamboni pour le Centre Premier Tech. Ces acquisitions feront partie du prochain inventaire et aideront ainsi à l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixés.

Pour consulter l'inventaire et le plan d'action pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre de Rivière-du-Loup, rendez-vous sur le site web :

action-ges.com/riviereduloup

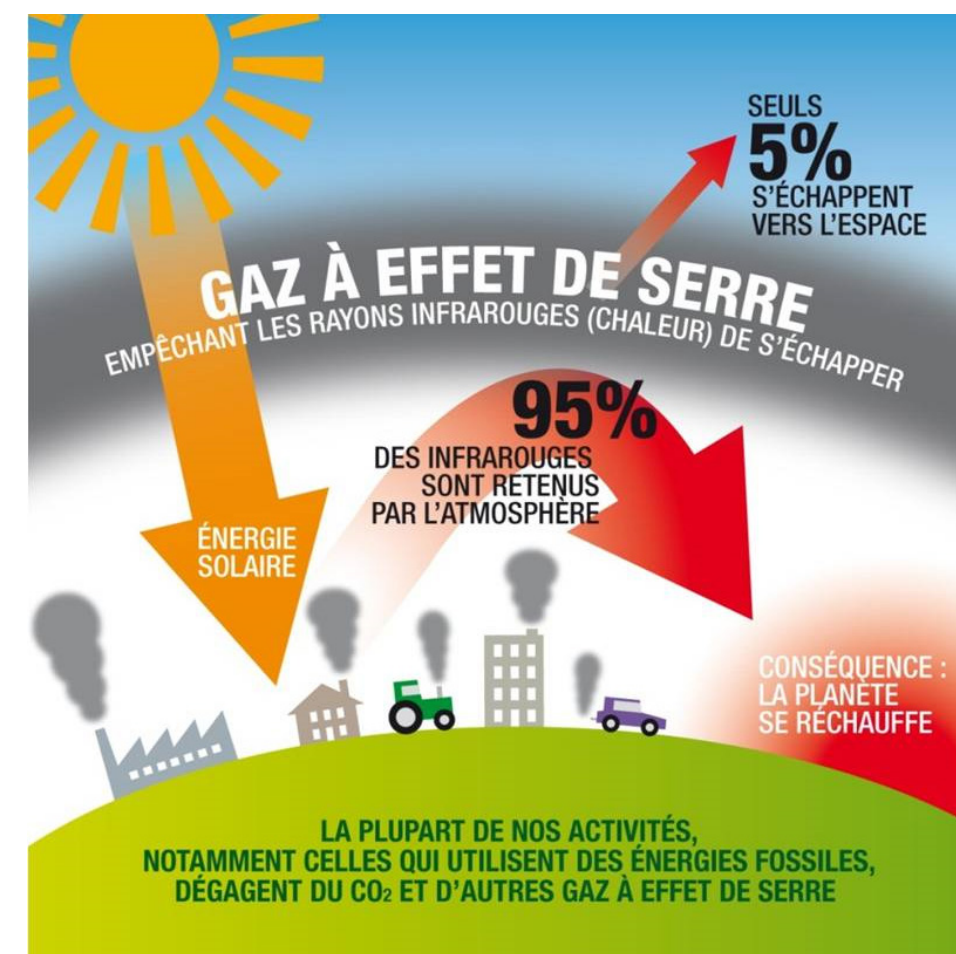


LES GES, C'EST QUOI?

On trouve les gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. À l'image d'une serre, ils retiennent une partie des rayons du soleil. C'est d'ailleurs une bonne chose puisque, autrement, la température moyenne sur Terre oscillerait autour de -18°C!

Les principaux GES sont la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄). Ils sont d'origine **naturelle** (évaporation de l'eau, décomposition des matières organiques, fermentation) ou issus de l'activité humaine. La combustion d'énergies fossiles (charbon, essence, mazout, diesel, gaz naturel, etc.) pour générer de l'électricité, pour chauffer ou pour les transports, constitue la principale source de GES produits par l'Homme.

En quantité croissante dans l'atmosphère en raison de nos choix de vie, les GES retiennent davantage de chaleur, provoquant ainsi un dérèglement progressif des conditions climatiques.



Source : L'Automobile

COVID-19

Tous les renseignements sur IdSide - ECHO

L'application permet à votre municipalité de vous communiquer toute l'information pertinente en lien avec la pandémie en temps réel.

En un simple clic:

- restez à l'affût des recommandations à suivre durant la pandémie
- sachez quelles sont les mesures locales et nationales émises, incluant des liens d'importance (ressources communautaires, liste des épiceries, services de livraison)
- protégez votre santé et celle de vos proches avec le guide autosoins
- accédez à divers numéros d'urgence
- consultez le bottin des services de votre municipalité pour toute demande d'aide
- suivez les procédures propres à diverses situations d'exception

Pour être prêt à faire face à des situations d'urgence sur le territoire

Téléchargez IdSide - ECHO sur votre cellulaire ou tablette

Et recevez des alertes vous informant de l'évolution de la situation en temps réel

Information: 418 862-5901

Google Play | App Store

Ville de Rivière-du-Loup

Visitez nos pages Facebook pour demeurer informés!

Ville : @villerdl
Loisirs : @serviceoisirsrdl
Bibliothèque : @bibliothequefrancoisebedard
Fourrière : @ServicesanimaliersRDL

UNE BONNE PRISE (ÉLECTRIQUE) POUR LE CENTRE PREMIER TECH!

L'Office québécois de la langue française nous conseille l'usage du mot surfaceuse, ou encore resurfaceuse, pour désigner la chose. Mais rien n'est aussi évocateur, dans notre tête, que le mot zamboni lorsqu'on parle du gros véhicule bruyant qu'on voit circuler sur la glace entre les périodes d'un match de hockey ou avant une compétition de patinage artistique ou de vitesse. Le dernier modèle, entièrement électrique, commence à faire son entrée dans les arénas nord-américains et européens. Et le Centre Premier Tech n'y fait pas exception.



Saviez-vous que...



La première surfaceuse a été construite en 1949, aux États-Unis, à partir de pièces provenant des surplus de guerre. Son inventeur? Un certain Frank J. Zamboni...

UN VÉHICULE QUI A FAIT DU CHEMIN

La bonne vieille Zamboni 520 au gaz propane a lissé à maintes reprises non pas une, mais deux glaces, soit celle du Centre Premier Tech et celle du Stade de la Cité des jeunes. Si l'on considère que la durée de vie moyenne d'une surfaceuse est d'environ 20 ans, la nôtre a été utilisée au-delà de sa vie utile, ayant accompli à elle seule les tâches de deux surfaceuses pendant quinze ans. En juin dernier, elle a cédé sa place à une nouvelle Zamboni 650 entièrement électrique!

L'ÉNERGIE VERTE, UN CHOIX ÉCOÉNERGÉTIQUE...

Ce type de véhicule offre de nombreux avantages, dont celui d'être beaucoup plus écologique. L'ancienne surfaceuse, qui fonctionnait au propane, émettait pas moins de 11 tonnes de CO₂ par année pour les deux arénas, ce que la nouvelle éliminera entièrement. En plus de diminuer notre empreinte carbone, la qualité de l'air ambiant des deux bâtiments sera améliorée, au grand bonheur des usagers. «L'énergie électrique, c'est la technologie du futur. Elle est davantage utilisée dans les bâtiments, véhicules... Elle a un impact positif sur l'environnement, la vie humaine et l'économie» explique Marc-Émile Dionne, gestionnaire aux équipements et programmes sportifs.

...ET RENTABLE

Comme tout véhicule électrique, le coût d'acquisition du modèle 650 est plus élevé, mais demeure économique à moyen et long termes. «Il y a un coût additionnel d'environ 20 000 \$ à l'achat, mais considérant que nous économiserons en moyenne 5 500 \$ de propane annuellement, le retour sur investissement se fera en moins de quatre ans», précise Jacques Moreau, directeur du Service finances et trésorerie. Quant à l'ancienne surfaceuse, malgré son âge vénérable, elle est toujours en bon état mécanique. Elle demeurera disponible pour faire briller la glace à nouveau si le besoin se fait sentir.

À L'AGENDA LOUPERIVOIS



30 septembre : Début de l'enregistrement obligatoire des chiens et des chats (voir pages 2 et 3)

1^{er} octobre : Journée nationale des aînés (surveillez la programmation)

Semaine du 11 octobre : Collecte des rebuts volumineux
Inscription obligatoire avant le vendredi 9 octobre, 12 h, au 418 862-2121

15 octobre : Installation permise d'abris temporaires d'auto et de porte

15 au 30 octobre : Sondage du Forum culturel municipal (VilleRDL.ca/sondages)

Semaine du 1^{er} novembre : Collecte des feuilles mortes

Les feuilles doivent obligatoirement être mises dans des sacs en papier et ceux-ci doivent être déposés en bordure de terrain, près de la rue, le dimanche 1^{er} novembre.

21 novembre : Dernière journée d'opération de l'écocentre pour la saison

1^{er} décembre au 1^{er} avril : Interdiction du stationnement de nuit

3 décembre : Date limite de paiement du dernier versement des taxes municipales

22 de chaque mois : Transport collectif gratuit pour les Louperivois



PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en septembre 2020
978-2-924095-47-8 Toute la ville en parle | 2020 2^e édition (Imprimé)
978-2-924095-48-5 Toute la ville en parle | 2020 2^e édition (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6700 • ville@villerdl.ca
VilleRDL.ca



Rivière-du-Loup,
leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier Enviro 100,
100 % postconsommation.